

Relevé de décisions Réunion plénière

Mardi 2 juillet 2019 à 18 heures Mairie de Fontenay-aux-Roses





La Commission Locale d'Information s'est réunie en formation plénière le Mardi 2 juillet 2019 à 18 heures à la Mairie de Fontenay-aux-Roses.

PRESENCES / ABSENCES:

Etaient présents (es):

Monsieur Marc AMMERICH, Représentant CFDT du CEA/Fontenay-aux-Roses

Monsieur Christian BOURDEAUX, Représentant de l'association Sud Environnement

Monsieur Olivier BOYER, Association pour la protection du coteau boisé de Fontenay-aux-Roses, remplace Monsieur Peter Schnurle

Monsieur Francis BRUNELLE, Représentant de la Ville de Sceaux, remplace Madame Florence Presson, titulaire

Docteur Jacques CARDET, représentant du Conseil de l'ordre des médecins des Hauts-de-Seine

Monsieur Pierre CHIESA, Représentant de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre

Monsieur Bruno DREVON, CA Versailles Grand Parc

Monsieur Olivier GREINER, Chef du pôle LUDD, division d'Orléans de l'ASN

Monsieur Alexandre HOULE, Chef de la division d'Orléans de l'ASN

Madame Hania NESSIB, représentant de la sous-préfecture d'Antony

Monsieur Jacques MACHETTO, CEA

Madame Pascale MEKER, Représentant de la Ville de Bagneux

Monsieur Christophe PERRIN, CEA

Madame Béatrice POIROT. ASN

Monsieur Germain ROUSSELET, Représentant du syndicat CGT du CEA/Fontenay-aux-Roses

Monsieur Daniel RUPP, Représentant de la Ville de Bourg-la-Reine

Monsieur Xavier SAMSON, Nouveau Directeur délégué Sécurité – Sûreté du CEA/Paris-Saclay

Monsieur Laurent VASTEL, Président de la CLI

Madame Françoise VAUFREY, CEA

Madame Blandine POULIQUEN, CD 92 Madame Céline LACOUTURE, CD 92

Etaient absents(es) excusés (es) :

Monsieur Jean-Noël BARROT, Député des Yvelines

Monsieur Jean-Laurent PATACCHINI, Représentant du syndicat CFE du CEA/Fontenay-aux-Roses

Etaient absents(es) excusés (es), ayant donné une délégation de pouvoir :

Monsieur Thierry CHARLES, IRSN

Monsieur Alain GAZO, Représentant de la Ville de Châtillon

Madame Michèle-Elisabeth MORIN, Représentant du collège des personnes qualifiées

Monsieur Jean-Emile STEVENON, Représentant de la Ville du Plessis-Robinson

Monsieur Armand SEMERCIYAN, Vice-Président du Conseil de l'Ordre des médecins des Hauts-de-Seine

Etaient absents (es):

Monsieur Rodéric AARSSE, Représentant de la Ville de Malakoff

Madame Marie-Hélène AUBERT, Conseillère départementale des Yvelines

Monsieur Jean-Didier BERGER, Vice-président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine

Monsieur Jean-Louis BOURLANGES, Député des Hauts-de-Seine

Monsieur Jean-Jacques BRIDEY, Député du Val de Marne

Madame Lise CHINAN, Représentant de la Ville de Châtenay-Malabry

Monsieur Daniel ELIOT, Représentant de la Ville de Clamart

Madame Caroline FOUCAULT, Représentant CA Paris-Saclay

Monsieur Richard GILQUART, Représentant associatif-Graines de Ville

Monsieur Bruno HELIN, Conseiller départemental du Val-de-Marne

Monsieur Stéphane JACQUOT, Ancien Président de la CLI

Madame Martine LAQUIEZE, Sous-Préfète de L'Haÿ-les-Roses

Monsieur Jean LAURENT, Vice-Président de la CLÍ, Représentant de la Ville de Montrouge

Madame Carine MARTINI-PEMEZEC, Conseillère régionale Ile-de-France

Monsieur Wissam NEHME, Représentant de la ville d'Antony

Madame Marie-Christine OGHLY, Représentant CCI Hauts-de-Seine

Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale ARS Hauts-de-Seine

Madame Claire SZABO, Représentant de l'EPT GPSO

Monsieur François TURLIN, Représentant CFTC du CEA/Fontenay-aux-Roses

Monsieur François VAUGLIN, Conseiller de Paris

Madame Brigitte VERMILLET, Conseillère départementale de l'Essonne

Monsieur Cédric VILLANI, Député de l'Essonne

Monsieur André VIRLON, Représentant du syndicat SPAE UNSA du CEA/Fontenay-aux-Roses **Représentant**, Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie

Représentant, Préfecture des Yvelines, Service Interministériel de Défense et de Protection Civile Cabinet du Préfet

Monsieur **Laurent Vastel** remercie les personnes présentes à la dix-huitième commission locale d'information auprès du CEA de Fontenay-aux-Roses et souhaiterait commencer la séance en rendant hommage à Monsieur Eugène Belin décédé le 19 avril dernier. La CLI-FAR a perdu l'un de ses membres actifs qui avait mis son énergie au service du collectif. Présent à la CLI-FAR depuis sa création en 2010, il aura beaucoup marqué ceux qui l'ont fréquenté, avec son sens de l'affirmation de ses convictions, notamment.

L'ordre du jour de la séance sera le suivant :

- Point sur le règlement intérieur de la CLI-FAR
- Point sur les travaux des groupes de travail de la CLI
- Point d'avancement sur le projet d'arrêté d'autorisation de rejets et de prélèvements d'Eau (ARPE) des INB
- Présentation du rapport Transparence et sécurité nucléaire 2018 du CEA de Fontenayaux-Roses
- Avis de l'ASN sur le centre CEA de Fontenay aux Roses suite au rapport annuel ASN 2018
- Point sur le délai de prolongation du décret des INB
- Point sur le réexamen de sûreté des 2 INB
- Présentation du tableau de bord de suivi de démantèlement des installations nucléaires de base du site du CEA de Fontenay-aux-Roses
- Point sur le plan communal de sauvegarde de la Ville de Fontenay-aux-Roses
- Point divers

❖ REGLEMENT INTERIEUR DE LA CLI

Le premier point de notre ordre du jour concerne les modifications du règlement intérieur. La principale modification donne plus de compétences au Bureau – page 8 / 2éme paragraphe « En fonction des sujets d'actualité, le Bureau de la CLI-FAR peut être amené à se prononcer sur des textes, des avis ou des recommandations au nom des membres de la commission plénière. »

→ Voté à l'unanimité

SERVICE SET TECHNOLOGIE

Président du groupe : Monsieur Marc Ammerich.

Relance du groupe de travail le 23 mai 2019. Démarrage par une remise en contexte des activités nucléaires et par une explication des impacts de la radioactivité sur l'être humain au travers d'études de cas sur le transfert de la radioactivité dans l'environnement et la dose acceptable.

❖ AVANCEMENT DU PROJET D'ARRETE D'AUTORISATIONS DE REJETS ET DE PRELEVEMENT D'EAU A LA DATE DE LA COMMISSION DU 2 JUILLET 2019 (ASN)

Ce projet de décision viendra mettre à jour les dispositions relatives aux rejets, à leurs limites et à leurs modalités. Il y a quelques années, une demande a été faite au CEA, afin de connaître la nature des rejets sachant que les activités avaient fortement diminué. L'idée est que ce dossier aboutisse à une décision qui révise à la baisse les limites de rejets et revoit les modalités de surveillance de ces rejets. Monsieur Olivier Greiner précise que la Commission locale d'Information de Fontenay-aux-Roses sera consultée avant la fin de l'année à ce sujet.

❖ LE RAPPORT TRANSPARENCE ET SECURITE NUCLEAIRE 2018: Les faits marquants (CEA)



Le président de la CLI-FAR demande une précision relative au bâtiment 58 : les activités d'évacuation des déchets ont-ils reprises ? Quelle est la nature des déchets ?

Pour le CEA, il s'agit de travaux préalables à la reprise des activités d'évacuation des déchets en travail télé-opéré.

Travail télé-opéré = couplage entre un outil traditionnel (grappin/scie/pince) et un vecteur (bras robotisé/porteur à roue par exemple) pour éviter que des opérateurs soient en contact avec ces déchets.

Ces équipements nécessitent de disposer une surface au sol, les anciens sites n'étant pas dimensionnés pour les accueillir. Il faut prévoir de plus une base arrière où les opérateurs vont manipuler, surveiller et piloter ces appareils. D'où la nécessité de construire des bâtiments neufs construits autour du bâtiment 58 afin de permettre le travail des équipes à des fins d'implantation et de pilotage équipements télé-opérés.

En ce qui concerne la nature des déchets à découper, pour l'unité 165, il s'agit, soit de parois métalliques, soit de colis de déchet en béton ou en acier. Ceux-ci sont pris par des grappins, relevés et confinés dans une hotte. La hotte est ensuite transportée hors des Hauts-de-Seine vers d'autres sites du CEA ou vers l'Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs (ANDRA), pour y être traitée et conditionnée. Ces déchets, datant des années 60/70, sont notamment, issus du bâtiment 18.

Volume de déchets restant : 1000 colis de 10 l. à 100 l. C'est 30 l. à 50 l. en moyenne par emballage. Reprise des évacuations entre 2023/2024 et 2030 soit vers l'ANDRA soit vers le site du CEA de Marcoule.

> Inspections, contrôles, maitrise des situations d'urgence

7 inspections de l'autorité de sureté

- Sur l'INB 165 : 2 inspections, spécifiquement sur la gestion des déchets et le confinement ;
- Sur l'INB 166 : 3 inspections, spécifiquement sur la gestion des déchets, la qualification des équipements et une visite du bâtiment 50 ;
- Sur l'ensemble du site du CEA de Fontenay-aux-Roses : 2 inspections respectivement, sur les unités supports qui concourent à des dispositions de sureté pour l'exploitation des INB, au titre des mesures des rejets et impact sur l'environnement.

En interne, la cellule de sureté du site du centre Paris Saclay assume des contrôles de 2ème niveau, par des chargés d'affaires, indépendants des opérateurs qui travaillent dans les installations. Ce sont des contrôles inopinés ou programmés portant sur toutes les activités ou choix de thématiques.

8 contrôles de second niveau par la cellule de sûreté du Centre

Sur les 8 inspections, 5 étaient programmées, 2 inopinées et 1 réactive à la suite d'événement ou de point particulier.

Installations / unité	Date	Thème du contrôle de second niveau
INB 166	10 avril 2018	Criticité
INB 165	27 avril 2018	Suivi des demandes ASN et des engagements
INB 166	9 mai 2018	Suivi des demandes ASN et des engagements
INB 165 et INB 166	26 juillet 2018	Modalités de gestion et de suivi des sources de rayonnements ionisants
INB 165	6 septembre 2018	Gestion des déchets
SPRE et INB 166	20 septembre 2018	Suivi physique et comptabilité des matières nucléaires détenues
INB 166	26 octobre et 8 novembre 2018	Conformité règlementaire de la protection physique
SPRE	9 et 22 novembre 2018	Transport de substances radioactives

> Radioprotection (Dosimétrie du personnel du CEA et des prestataires)

				2015	2016	2017	2018
		Nbre de salariés suivis	209	230	216	220	210
		Nbre de salariés ayant reçu une dose positive	170	149	133	141	116
	CEA	Dose moyenne par salarié ayant reçu une dose positive (mSv)	0,05	0,05	0,06	0,07	0,07
		Dose maximale (mSv)	0,70	1,00	0,60	0,70	0,80
Dosimétrie opérationnelle		Dose collective (h.mSv)	9	8	8	9	8
des salariés en INB	Entreprises extérieures	Nbre de salariés suivis	532	551	491	484	386
		Nbre de salariés ayant reçu une dose positive	484	497	429	424	340
		Dose moyenne par salarié ayant reçu une dose positive (mSv)	0,14	0,13	0,11	0,08	0,11
		Dose maximale (mSv)	1,65	1,90	2,10	1,06	1,3
		Dose collective (h.mSv)	68	65	47	36	39

En 2018, la dosimétrie est quasi équivalente aux années précédentes. Elle est en légère baisse pour le personnel du site car les activités ont diminué sur les installations et en légère hausse pour les personnels extérieurs (prestataires et universitaires), car ils travaillent sur des opérations d'assainissement et de démantèlement plus dosantes.

> Evénements significatifs du 1er janvier au 31 décembre 2018

Tous événements 2018 en dessous de l'échelle INES

Années	Niveau 0	Niveau 1
2014	9	0
2015	4	0
2016	13	0
2017	2	0
2018	8	0



Echelle INES

Niveau INES	Critère de déclaration	Date	Installation	Thème
0	Sûreté	24/01/2018	INB 165	Dépassements du seuil d'investigation alpha des rejets d'effluents radioactifs gazeux d'un émissaire du bâtiment 18 de l'INB165
0	Sûreté	24/04/2018	INB 165	Arrêt inopiné des réseaux de ventilation nucléaire des tranches 3 ou 4 du bâtiment 18 sans possibilité de remise en service dans un délai de 4 heures.
0	Sûreté	27/04/2018	INB 166	Perte d'intégrité d'un fût FMA historique de 220 L au bâtiment 58
-	Environnement	15/06/2018	INB 165	Détention non autorisée de Halon type 1211 au bâtiment 18
0	Radioprotection	15/06/2018	INB 165 et 166	Utilisation de sources scellées au-delà de la date limite fixée dans l'autorisation d'utilisation
0	Radioprotection	24/07/2018	INB 166	Contrôle de selles positif sans dose engagées à la suite d'une opération au bât 10
0	Sûreté	22/08/2018	INB 165	indisponibilité de l'extinction mousse de la salle des cuves PETRUS au bâtiment 18
0	Sûreté	06/11/2018	Site de FAR	Dysfonctionnement de la centralisation du système d'alarmes du site de FAR

Tous les événements significatifs sont en dessous de l'échelle INES ; Ils correspondent à des écarts n'ayant eu aucune incidence en termes de sureté sur les personnes ou l'environnement. On est à un niveau moyen par rapport aux années précédentes. Ils sont catégorisés selon des critères. 8 événements ont été déclarés en 2018 :

- 5 ont été déclaré sur le critère de sureté au titre de confinement, essentiellement sur des écarts règlementaires par rapport au référentiels décrits de l'exploitation de l'INB;
- 2 ont été déclarés au titre de la radioprotection, d'un point de vue réglementaire et sur une opération de chantier avec de légères contaminations ;
- 1 a été déclaré sur le critère environnement, associé à un écart à la réglementation, lié à la détention d'un type particulier de halon. Lors d'un inventaire et d'une élimination d'extincteur, le halon contenu dans les extincteurs n'était pas celui déclaré

Rappel: Le halon est un gaz qui permet l'extinction. Du point de vue de la réglementation européenne, un certain type a été interdit en 2006 et un autre type en 2020.

Le Président de la CLI-FAR demande si la contamination mentionnée est-elle liée à la perte d'intégrité du fût ?

Le CEA répond que la perte d'intégrité du fût a été déplorée dans le cadre de la manipulation de reprise au bâtiment 58. Le fond du fût ayant mal vieilli, il a perdu son intégrité au cours de la manipulation. Il a donc été bâché puis reconditionné pour être conforme au titre de l'élimination vers une filière de stockage définitive.

Monsieur Christian Bourdeaux demande si ce n'est pas une problématique qui sera régulièrement rencontrée, compte tenu de la date toujours plus lointaine de fin des opérations, sachant qu'initialement la fin de l'opération était donnée pour 2018. Aujourd'hui il est fait mention plus d'une échéance à l'horizon de 2035, or les contenants n'ont pas une durée de vie éternelle. N'est-il pas envisageable de reconditionner systématiquement les fûts ? Est-il prévu une inspection de tous les fûts ?

Pour l'ASN, les colis sont entreposés dans un puits avec couvercle. L'intérieur de ce puits est mesuré, pour savoir s'il n'y a pas de relargage de contamination, car il est aéré par un système de ventilation nucléaire.

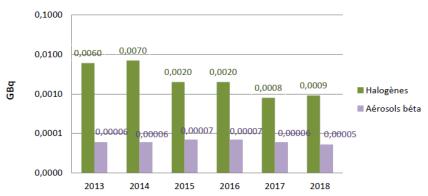
L'ASN demande deux mois après chaque évènement significatif un rapport d'analyse afin de trouver les causes de l'évènement, l'exploitant devant tiré un retour d'expérience (REX) pour d'éventuelles améliorations et opérations à mettre en place pour les autres fûts.

> Evénements significatifs Rejets, impacts et surveillance de l'environnement

Rejets gazeux

Nature des radioéléments	Gaz rares	Halogènes + Aérosols bêta
Autorisation réglementaire	20 TBq	10 GBq
Quantité de radioactivité rejetée en 2018	Inférieure à la limite de détection	0,00095 GBq

Evolution des rejets gazeux de 2013 à 2018

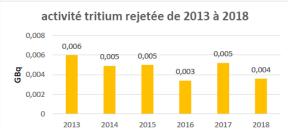


Rejets liquides

Nature des radioéléments	Emetteurs alpha	Emetteurs Bêta	Tritium
Autorisation réglementaire	1 GBq	40 GBq	200 GBq
Quantité de radioactivité rejetée en 2018	0,00040 GBq	0,0018 GBq	0,0036 GBq







Surveillance de l'environnement

Rejet liquide : activité alpha très faible mais en légère hausse en 2018 liée à des rejets des cuves douteuses du bât.18 qui représente de gros volume rejeté répété plusieurs mois en 2018.

Dossier en vue d'une révision à la baisse des limites de rejets actuelles et de nouvelles modalités de surveillance de l'environnement :

En cours d'instruction par l'ASN prévu au deuxième semestre 2019

Impact des rejets

Impact total (rejets liquides et gazeux) inférieur à 10 µSv/an.

Nota:

Limite d'exposition pour le public : 1 mSv/an

Exposition moyenne de la population française : 4,5 mSv/an (2,9 mSv/an dus aux expositions naturelles et 1,6 mSv/an dus à l'exposition médicale).

Source: rapport IRSN/2015-00001

- ❖ AVIS DE L'ASN SUR LA SURETE, LA RADIOPROTECTION, ET L'ENVIRONNEMENT DES INB DU CEA DE FONTENAY-AUX-ROSES
- L'ASN constate que le CEA a de nouveau de nombreuses difficultés à respecter les échéances des projets structurants pour la sûreté. L'ASN attend du CEA une amélioration de la qualité des études transmises qui doivent être autoportantes et comporter des analyses approfondies.
- La maitrise du risque d'incendie reste un enjeu majeur. En 2018, l'ASN a enregistré des améliorations, des éléments de démonstration de la maitrise de ce risque ont été fournis par le CEA en fin d'année.

Bilan des inspections: sur les 7 inspections, 2 ont été satisfaisantes, les autres ont un bilan mitigé. **Point faible récurent**: la surveillance des intervenants extérieurs => objet d'une prochaine inspection. **Point fort**: réactivité du personnel

DELAIS DE PROLOGATION DU DECRET DES INB

Une 1ère version des dossiers a été fournie en janvier et les compléments fin mars 2018. Cela comprend 3 sujets :

- un nouveau dossier de démantèlement car l'échéance n'a pas été respectée;
- le dossier de réexamen de sûreté :
- le Plan d'Urgence Interne (PUI).

Rappel: le dossier de réexamen est une vérification globale de l'installation. Ce réexamen a lieu tous les 10 ans et positionne l'installation par rapport au référentiel règlementaire et aux bonnes pratiques. Il examine la conformité des règles qui sont applicables et inventorie les améliorations mises en place sur la sûreté du site.

Sur le site du CEA de Fontenay-aux-Roses, il a été déposé en octobre 2017.

Compte tenu de l'imbrication des enjeux dans les différents dossiers, l'ASN examine de façon globale les dossiers de modification de décret, de démantèlement, de réexamen et de PUI.

Prochaines étapes :

- Proposition de l'ASN sur la recevabilité ;
- Mise en place d'une saisine de l'IRSN sur les questions techniques ;
- Une enquête publique est prévue à l'issue de la procédure.

Le Président de la CLI-FAR précise qu'il a fait une demande écrite à Monsieur François de Rugy pour savoir les raisons pour lesquelles les moyens ne sont pas alloués pour assurer un démantèlement plus rapide du site.

L'ASN répond qu'aujourd'hui le CEA n'a pas les moyens de démanteler la totalité du site à la même vitesse. Il y a, aujourd'hui, 39 sites à l'arrêt ou en démantèlement sur tout le territoire français. L'ASN avait demandé en 2015 au CEA de redéfinir sa stratégie de démantèlement (cf. le site de l'ASN qui a rendu un avis sur cette stratégie). Le CEA a défini des priorités, en fonction du terme source mobilisable des installations, qui est le plus dangereux, avec un calendrier.

ASN a également envoyé un courrier au ministre pour l'alerter sur le manque de moyens alloués.

*** TABLEAU DE BORD DU SUIVI DE DEMANTELEMENT**

Calendrier de fin des opérations de démantèlement des INB

	INB et bâtiments	Dates de fin des opérations de démantèlement			
		Initiales	Révisées		
IND 405	Bât. 18	2030	2040		
INB 165	Bât. 52-2	2018	2037		
INIT 400	Bât. 50 et 10/95	2021	2028		
INB 166	Bât. 53, 58 et 54/91	2034	2037		

Inventaire radiologique

	INB et bâtiments		Inventaire Inventaire radiologique au 31/12/2013 31/12/2014		Inventaire Inventaire radiologique au 31/12/2015 31/12/2016		adiologique au radiologique total	
	INB 165	Bât. 18	≈ 2 000 TBq * (générateurs isotopiques/sources)	≈ 1 700 TBq (générateurs isotopiques/sources)	≈ 1 620 TBq (générateurs isotopiques/sources)	≈ 1 620 TBq (générateurs isotopiques/source s)	≈ 10 TBq (générateurs isotopiques/sources) 145 TBq (chaînes blindées)	≈ 10 TBq (générateurs isotopiques/sources) 145 TBq (chaînes blindées)
		Bât. 52-2	0,120 TBq	0,114 TBq	0,096 TBq	0,096 TBq	0,096 TBq	0,096 TBq
		Bât. 50 et 10/95	4,30 TBq	0,63 TBq	0,59 TBq	0,52 TBq	0,20 TBq	0,10 TBq
	INB 166	Bât. 54/91	28,5 TBq	27,8 TBq	17,1 TBq	8,0 TBq	8,0 TBq	8,1 TBq
		Bât. 53 et 58	312 TBq	312 TBq	308 TBq	306 TBq	297 TBq	297 TBq

4 évènements significatifs ont été déclarés de janvier 2019 au 2 juillet 2019 :

Niveau Ines	Critères de déclaration	Date de déclaration	Installation	Thèmes
0	Radioprotection	11/01/2019		Non-respect du délai de réalisation du contrôle externe annuel sur deux sources scellées radioactives
0	Sûreté	26/03/2019		Absence d'identification et de suivi en service d'un équipement sous pression (ESP) constitué d'un réservoir d'air comprimé
0	Sûreté	28/05/2019		Disponibilité partielle du système d'extinction incendie de la chaîne blindée Pétronille en tranche 4 bât 18
0	Sûreté	03/06/2019		Perte des moyens de maîtrise du risque d'inondation des puits d'entreposage de déchets du bâtiment 58

Rejets des INB

		2014	2015	2016	2017	2018	Du 01/01 au 31/03/19	Prévisions 2019	Limites réglementaires actuelles
Transferts	Alpha (MBq)	0,13	0,45	0,18	0,19	0,40	0,027	-	1000
liquides	Bêta (MBq)	3	2,7	1,7	2,2	1,8	0,41	-	40 000
Rejets gazeux	Halogènes (MBq)	7	2,2	1,5	0,82	0,91	0,08	9	10 000
	Aérosols Bêta (MBq)	0,061	0,066	0,068	0,059	0,053	0,013	0,12	10 000



Source : Lettre de l'Environnement 2018 Site de Fontenay-aux-Roses / Paris-Saclay

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE FONTENAY-AUX-ROSES

Le dernier plan de sauvegarde de la ville de Fontenay-aux-Roses datait de 2011, la remise à jour de celui-ci a été amorcée. Un cabinet d'études est chargé de la rédaction avec l'élaboration d'une méthodologie axée sur l'analyse des risques potentiels sur le territoire de Fontenay-aux-Roses. Nous estimons pouvoir le finaliser d'ici la fin de l'année 2019. C'est un document interne à la mairie organisant l'action des différents services en lien avec les services préfectoraux, les fiches seront ainsi mis à jour.

Fin de séance 20 heures